



jour de congés et obligation de recuperetion

Par **akira592**, le **20/05/2023** à **16:26**

bonjour,j'ai posé ce vendredi une journée de congé payé,il me restait 3 jours de congé à prendre,avec accord de mon employeur,néanmoins,celui ci m'oblige à recuperer la prestations (de 3 heures) qui était prévu ce vendredi même,la raison,selon mon employeur,et que je ne fais pas le quotat de 35h/semaine (comme noté dans mon contrat).je suis en alternance d'aide à la personne,et avce les cours d'école ainsi que les prestations/semaine j'avoisine les 33h /semaine.

ma question: est-il en droit de m'obliger à recuperer ces 3 heures de ma journée de congé payé.

bien cordialement

Par **Lag0**, le **21/05/2023** à **08:27**

[quote]

la raison,selon mon employeur,et que je ne fais pas le quotat de 35h/semaine

[/quote]

Bonjour,

C'est du grand n'importe quoi ! A quoi servent alors les congés payés ? Il est parfaitement normal, lorsque vous prenez un ou plusieurs jours de congé, que vous ne travailliez pas 35

heures. Et si vous prenez une semaine entière, il vous fait récupérer 35 heures ???

Par **akira592**, le **21/05/2023** à **16:45**

bonjour,merci de votre reponse,certains responsable se joue de nous,heureusement que l'on peut avoir le soutien de site et surtout de personne comme vous,grand merci